

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ÉGYPTIEN

TROISIÈME SÉRIE. — N° 5.

ANNÉE 1894



LE CAIRE

IMPRIMERIE NATIONALE

1895

NOTICES
SUR
QUELQUES MONNAIES DU MAHDI
ET DU KHALIFE ABDULLAH DU SOUDAN

PAR
S. E. YACOUB ARTIN Pacha.

Suite (1).

Je dois à l'obligeance du major (colonel local) F. R. Wingate bey D. S. O. Direct. Mil. Intell. au Ministère de la Guerre, de vous présenter quatre nouvelles pièces de monnaies en argent, dont trois frappées par Abdullah le successeur du Mahdi, et la quatrième par le Mahdi lui-même.

Pour faire suite à mes précédentes notes, j'adopte le n° 7 pour la première de ces pièces que je vous présente.

N° 7.

Cette monnaie est du type des medjidiehs en argent des Ottomans, type qui avait été adopté par le Mahdi lorsqu'il avait commencé à frapper monnaie (voir nos 2 et 3).

Le khalife Abdullah avait abandonné ce type, comme vous vous le rappelez, en le remplaçant par un type original lorsqu'il reprit la frappe des monnaies à Oumm Dirman (voir le n° 4).

Qu'est ce qui l'a engagé à revenir sur ce type adopté par le Mahdi? Nous ne pouvons répondre à cette question qu'en supposant que son public y étant habitué, les transactions commerciales, souffrirent par le manque de confiance dans son type qui était d'un bas alliage et que, pour donner confiance, il revint à ce module des

(1) Voir *Bulletin de l'Institut égyptien*, années 1887 et 1891, Deuxième série n° 8 et troisième série n° 3.

Ottomans afin de forcer le cours en captant de nouveau la confiance de son public.

A l'avers il y a un toughra portant :

Nouvelle جديده

Sous le toughra on y lit en trois lignes :

Fait عمله

10 ١٠

année سنه

Au revers, en quatre lignes :

Que sa victoire soit glorifiée عز نصره

frappée à ضرب في

Oumm Dirman أم درمان

1310 ١٣١٠

Le chiffre 10 de l'avers en 1310 ne se rapporte évidemment pas à la fuite du Mahdi de l'île d'Abba, en 1297, date que le Mahdi avait adopté comme ère de sa mission, en la comparant au Hidjrèh (ère du Prophète).

Ce chiffre 10 doit sans doute être en commémoration de la fondation de Oumm Dirman en 1300.

Je crois avoir suffisamment montré dans ma note *Sur quelques monnaies en argent frappées à Oumm Dirman en 1892*, que le successeur du Mahdi, le khalife Abdullah, ne se souciait pas de créer une nouvelle ère au profit du Mahdi et de ses parents qu'il supplantait au pouvoir. Je trouve dans cette pièce une confirmation de ma théorie.

Le Mahdi, qui n'était pas de tribu des Baggaras, s'est servi d'eux pour établir son empire.

Abdullah, un des leurs s'emparait du pouvoir à la mort du Mahdi en éloignant tous les parents, clients et tributaires du Mahdi ; c'est dans l'ordre naturel des choses orientales et de l'histoire des peuples où la tribu est la base de la société.

Une autre particularité de cette pièce est l'inscription de la première ligne du revers عز نصره.

Vous vous rappelez que le khalife Abdullah n'a jamais inscrit son nom sur ses monnaies. Il n'a même point fait inscrire le nom du Mahdi. Le Mahdi lui-même n'a fait inscrire son nom que pré-

cédé d'un autre mot *بأمر المهدي* *Par ordre du Mahdi*.

Sur cette pièce, le khalife Abdullah paraît devoir sortir timidement il est vrai, mais sortir de la réserve et il emploie une formule depuis longtemps oubliée sur les monnaies islamiques et que les ottomans ont remplacé par le mot turc *غزى* *Victorieux*.

Ne serait-ce là qu'une a lulation de courtisan ou une réminiscence d'une pratique générale des potentats des temps héroïques des khalifes qu'Abdullah El-Taichy voudrait faire considérer par le public comme ses prédécesseurs?

En tous cas, cette formule ne paraît pas sur la pièce suivante frappée en la même année.

Comme nous le verrons.

| | |
|--------------|----------------------|
| Diamètre... | 0 ^m ,034 |
| Epaisseur... | 0 ^m ,002 |
| Poids..... | 20 ^g , 05 |

N° 8.

Cette pièce, comme nous venons de le dire, porte la même date que la précédente, mais le type en est entièrement différent.

Il s'appelle paraît-il, *Abou Harba* *أبو حربه* à cause de deux javelots croisés au bas de l'avvers.

Dans cette année 1310, quelle est la pièce qui fut frappée la première? Malheureusement jusqu'à présent nous ne le savons pas.

Le type de ce n° 8, quoique original de prime abord, dérive cependant, lorsqu'on l'examine avec attention, du type des nouvelles pièces en argent frappées par le Khédivé Méhémet Tewfik.

Les étoiles, groupées par trois, les couronnes de laurier, les javelots remplaçant ici, l'arc et le carquois rempli de flèches des pièces égyptiennes etc., tout enfin nous fait penser que le khalife ayant voulu se défaire du type adopté par le Mahdi, type de khalife ottoman, a voulu avoir un type à lui comme le Khédivé d'Égypte, dont les nouvelles pièces ont dû vers cette époque arriver jusqu'à lui.

Ses artistes n'ayant pu imaginer quelque chose de neuf s'inspirèrent de ces pièces nouvelles, dont ils modifièrent le dessin selon leur connaissance en gravure, leur habileté et leur esprit d'initiative qui est apparente sur cette pièce.

Or si cette pièce a été frappée la première en 1310 et que le khalife soit revenu dans la même année au type du medjidieh, c'est que le public, habitué à ce dernier type, lui a forcé la main et l'a obligé d'agir ainsi.

Si, au contraire, cette pièce est la dernière en date, c'est que le khalife a voulu se défaire du type consacré et rompre encore plus ouvertement avec le mahdisme.

Il semble d'ailleurs qu'il a saisi cette occasion du changement du type pour abaisser l'alliage de sa monnaie, car cette pièce est d'un alliage fort bas, ayant 4/5 de cuivre environ pour 1/5 d'argent.

S'il a été frappé le premier en 1310, le titre si bas de son alliage lui a valu la défaveur du public plus encore que son type. S'il a été frappé après le type ordinaire du medjidieh (n° 7), c'est que le khalife a pris avantage du changement du type pour faire de la fausse monnaie à son avantage et au détriment du public comme c'était la pratique en Orient avant la réforme monétaire par le sultan Abdul Médjid vers 1840 et en Europe avant le siècle dernier.

Quoi qu'il en soit, j'espère que, l'avenir nous éclairera sur toutes ces questions.

A l'avers : un toughra portent au centre

Accepté مقبول

Au dessous :

20 ch. ۲۰ ش

Le *ch.* étant l'abréviation adoptée par les turcs pour غروش ou قروش qui dérive du mot allemand *groschen* et qui remonte aux pièces en imitation des *groschen* allemands frappées par le kianouni sultan Soleyman (le Magnifique) à Belgrade au XVI^e siècle.

Au revers :

| | |
|--------------------|----------|
| <i>Frappée</i> | ضرب |
| à | في |
| <i>Oumm Dirman</i> | أم درمان |
| 1310 | ۱۳۱۰ |

Cette pièce ne porte aucun autre chiffre pouvant indiquer une autre ère quelconque.

Abdullah el Taoichi adopte purement et simplement la date du Hidjreh du Prophète commune à tous les musulmans.

Par cet acte il semble couper court décidément avec toutes les traditions du mahdisme.

Je le repète encore une fois, comme nous l'avions soupçonné, que tel était le but de sa politique depuis qu'il était arrivé au pouvoir en 1304 à la mort du Mahdi, grâce à la suprématie de sa tribu de Baggara.

Cette circonstance en outre nous fait supposer que cette pièce est venue après le type du n° 7, sans cependant qu'il nous soit permis de l'affirmer d'une manière certaine.

| | |
|---------------|---------------------|
| Diamètre..... | 0 ^m ,035 |
| Grosueur..... | 0 ^m ,002 |
| Poids..... | 21 ^g ,05 |

N° 9.

Cette pièce est fort rare en Égypte. Depuis 1302 que les mahdistes frappent des monnaies au Soudan, c'est la première que j'ai eue entre les mains.

Elle est du type des piastres égyptiennes de 40 paras des anciennes piastres de la réforme de Méhémet Aly pacha.

A l'avvers : un tougra portant :

Acceptée مقبول

au dessous :

1 ch. ا ش

(Pour la signification de la lettre ش voir plus haut).

Au revers :

| | |
|--------------------|----------|
| 1 | ا |
| <i>Frappée</i> | ضرب |
| à | في |
| <i>Oumm Dirman</i> | أم درمان |
| 1304 | ١٣٠٤ |

Comme on le voit les mêmes inscriptions qu'au n° 4 de ma notice du 8 juin 1891 se répètent ici, sauf le chiffre 5 à l'avvers, qui a été omis sans doute faute de place ou par négligence, la pièce étant de trop peu d'importance.

| | |
|----------------|----------------------|
| Diamètre..... | 0 ^m ,018 |
| Epaisseur..... | 0 ^m ,0002 |
| Poids..... | 1 ^g ,15 |

N° 10.

Cette pièce est une demi-medjidieh du Mahdi lui-même.

Elle ressemble en tout aux n^{os} 2 et 3 de ma communication de 1887, sauf qu'elle ne porte aucune date à l'avvers sur le mot سنة.

Au revers elle porte le chiffre 5 comme date de Hijreh du Mahdi.

J'incline à penser que l'omission de la date de l'hidjreh du Prophète à l'avvers est une omission due à d'inadvertance du graveur.

Diamètre..... 0^m,0256

Epaisseur..... 0^m,002

Poids..... 11^g,5

En récapitulant les pièces du mahdisme que j'ai l'honneur de vous présenter nous trouvons :

Pièces de 20 piastres du Mahdi :

N° 2..... 23 gr. 55

» 3..... 23 » 40

Pièces de 10 piastres du Mahdi :

N° 10..... 11 gr. 55

Pièces de 20 piastres du Khalife :

N° 4..... 23 gr. 09

» 7..... 20 » 05

» 8..... 21 » 05

Pièces de 10 piastres du Khalife :

N° 5..... 11 gr. 8

Pièces de 5 piastres du Khalife :

N° 6..... 5 gr. 7

Pièces de une piastre du Khalife :

N° 9..... 1 gr. 15

Nous avons à présent presque tout le système monétaire en argent du Soudan actuel.

Comme vous le voyez, il ne diffère pas du système turc et égyptien réformé vers 1840 dont la base est la piastre de 40 paras avec les mêmes multiples en argent.

Je vous prie de remarquer comme le poids des pièces de 20 piastres tombe de 1302 à 1310, de 23 gr. 55 à 20 gr. 05.

Si à cette perte de poids nous ajoutons la perte occasionnée par le titre très bas des pièces de 1310, nous pouvons nous rendre compte dans une certaine mesure de la misère qui doit régner au Soudan à l'heure actuelle.

Quant aux monnaies d'or, il n'en existe sans doute pas. Dans ma communication en 1887, je vous disais les raisons qui me faisaient croire que le Mahdi n'en avait pas frappé en son nom. Son Khalife également n'en aura pas fait frapper pour les mêmes raisons.

Jusqu'aujourd'hui je n'ai pas eu non plus connaissance que le Mahdi ou son Khalife ait fait frapper des monnaies de cuivre. Cependant je pense que non, le *dimmar* ou pièce de cotonnade ayant continué à servir dans les transactions commerciales comme monnaie divisionnaire ou de billon.

Depuis que ces lignes étaient imprimées, M. le major Wingate m'a communiqué deux nouvelles pièces en argent du Khalife, dont je donne la description ci-après.

N° 11.

Avers : toughra portant :

Accepté مقبول

Au-dessous :

4 ch. ش ٤

une branche de laurier à gauche.

Au revers :

| | |
|--------------------|----------|
| 8 | ٨ |
| <i>Frappée</i> | ضرب |
| à | في |
| <i>Oumm Dirman</i> | ام درمان |
| 1310 | ١٣١٥ |

| | |
|----------------|---------------------|
| Diamètre..... | 0 ^m ,022 |
| Epaisseur..... | 0 ^m ,001 |
| Poids..... | 4 ^g ,10 |

N° 12.

Avers : toughra portant :

Accepté مقبول

Au-dessous :

2 ch. ش ۲

Au revers :

8

۸

Frappée

ضرب

à

فی

Oumm Dirman ام درمان

1310

۱۳۱۰

Diamètre..... 0^m,019

Epaisseur..... 0^m,0005

Poids..... 2^g,10

Ces deux pièces sont du type de piastres et doubles piastres de Méhémet Aly pacha.

Le N° 11 est une innovation, car ni en Turquie ni en Egypte une pièce de 4 piastres n'a jamais été frappée.

YACOUB ARTIN PACHA.

